
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU VENDREDI 16 JUIN 2017

Le vendredi 16 juin 2017, à 09h30, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 2 juin 2017, s'est réuni salle des sessions, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur Philippe Bas.

Étaient présents :

Madame Chantal Barjol, Monsieur Philippe Bas, Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur Jean-Dominique Bourdin, Madame Frédérique Boury, Monsieur Jacky Bouvet, Monsieur François Brière, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Michel de Beaucoudrey, Monsieur Pierre de Castellane, Monsieur André Denot, Monsieur Serge Deslandes, Madame Yveline Druetz, Madame Madeleine Dubost, Madame Karine Duval, Monsieur Sébastien Fagnen, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Odile Feret, Madame Marie-Hélène Fillatre, Monsieur Jean-Paul Fortin, Madame Sylvie Gâté, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Madame Adèle Hommet-Lelièvre, Monsieur Mathieu Johann-Lepresle, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Dominique Larsonneur-Morel, Madame Maryse Le Goff, Madame Christine Lebatcheley, Madame Patricia Lecomte, Madame Odile Lefaix-Véron, Monsieur Marc Lefèvre, Monsieur Gilles Lelong, Madame Martine Lemoine, Monsieur Jean Lepetit, Madame Françoise Lerossignol, Madame Carine Mahieu, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Normand, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison, Monsieur Bernard Tréhet.

Étaient excusés :

Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur Gabriel Daube.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Monsieur Frédéric Bastian procuration à Madame Anna Pic, Madame Christèle Castelein procuration à Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Antoine Delaunay procuration à Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Nicole Godard procuration à Monsieur Jean Lepetit.

Secrétaire de séance :

M. Sébastien Fagnen.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 16 juin 2017

Service instructeur	:	Direction générale adjointe Développement et aménagement du territoire Direction de la mer, des ports et des transports Service de la mer et de l'exploitation portuaire et aéroportuaire
Titre du rapport	:	Orientations stratégiques 2016-2021 - Plan nautisme - La Manche, la mer : une évidence, une expérience unique
Rapporteur	:	Monsieur Patrice Pillet
Commission	:	Attractivité territoriale, économie et agriculture

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CD.2016-02-29.1-1 définissant les orientations stratégiques de la Manche 2016-2021 ;

Mes chers collègues,

Avec ses trois façades maritimes, ses 355 kilomètres de littoral, ses 19 ports et ses nombreuses cales d'accès à la mer, le département de la Manche dispose d'atouts majeurs liés à la mer. Ce potentiel d'attractivité, tant économique que touristique, doit être davantage valorisé.

Nos orientations stratégiques ont retenu un ensemble de mesures prenant en compte ces atouts, regroupées dans un plan nautisme.

Notre objectif avec ce plan nautisme est d'avoir une action volontariste durant la mandature pour tourner notre département vers la mer et faire émerger la Manche parmi les départements maritimes les plus attractifs de France en nous singularisant.

Le plan nautisme 2017-2021 que je vous propose représente un effort du Département de plus de 30 M€ sur 5 ans.

UN PLAN NAUTISME TRANSVERSAL QUI EXPRIME NOTRE IDENTITE PROPRE

L'image maritime des départements de tête est axée sur l'action sportive avec de grandes compétitions (Vendée Globe...), de grandes écoles de navigateurs (école des Glénan)...

Nous ne devons pas chercher seulement à les imiter ; notre territoire doit, avec son identité propre, être attractif pour ses habitants, ses visiteurs et ses futurs résidents ; nous devons nous tourner vers la mer et être des ambassadeurs du caractère maritime de la Manche.

Le Département de la Manche doit trouver ses propres créneaux.

L'analyse des attentes des touristes comme des habitants d'aujourd'hui montre que les gens se déplacent non plus seulement pour « voir des choses » mais pour « vivre des expériences ».

Plutôt que de proposer des activités sportives de haut niveau pour des spécialistes comme l'ont fait d'autres départements pour fonder leur attractivité, nous pouvons développer notre image maritime en proposant de vivre, dans la Manche, des découvertes et des sensations en lien avec la mer.

Il vous est ainsi proposé de nous distinguer des autres territoires en nous donnant pour objectif qu'en 2021 la Manche ne soit pas seulement un département de voile sportive de France, mais aussi le premier département maritime connu pour y vivre des expériences uniques ancrées sur le littoral le mieux préservé de France.

UN PLAN NAUTISME EN QUATRE AXES

Notre plan nautisme doit permettre d'améliorer et de développer les « expériences nautiques » réussies dans la Manche. Nos moyens d'actions sont ceux qui offrent ces expériences : les bases nautiques, les voiliers habitables et du patrimoine, les ports de plaisance et pittoresques...

Il est proposé de retenir quatre axes dans le plan nautisme 2017-2021 de la Manche :

1. Professionnaliser les offres d'« expériences » proposées sur le territoire ;
2. Articuler l'offre aux plaisanciers à l'échelle du bassin de navigation du littoral manchois et améliorer ces offres d'expériences pour plaisanciers ;
3. Conforter le développement de nos infrastructures portuaires pour augmenter le nombre de bénéficiaires de nos offres d'expériences ;
4. Développer une communication ciblée sur ces expériences nautiques.

UN PLAN NAUTISME CONCRET

1. PROFESSIONNALISER LES OFFRES D'« EXPERIENCES » PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE

Les actions du plan nautisme décrites ci-après visent à constituer une gamme de produits manchois tournés vers la mer.

A. Professionnaliser l'offre d'expériences proposées par les bases nautiques

Première action concrète du plan nautisme de la Manche : aider les écoles de voile qui le souhaitent parmi la cinquantaine d'écoles de la Manche à améliorer leurs offres d'accueil des touristes.

1) Objectif 2021 : une quinzaine d'écoles de voiles au niveau « Qualité Tourisme »

L'objectif de professionnalisation est d'atteindre les critères du référentiel national Qualité Tourisme « activités sportives et de loisirs ». L'agence d'attractivité Latitude Manche accompagnera les structures s'engageant dans cette démarche. Un plan de formation pluriannuel pour les structures engagées avec le groupe de travail va être élaboré avec les écoles intéressées. **Le Département prendra en charge l'audit** obligatoire à réaliser par un cabinet extérieur sous forme de visites anonymes. Le coût global d'une quinzaine d'audits est estimé à 6 500 €. La programmation sera fonction des engagements des écoles volontaires mais pourrait s'établir comme suit : 1 audit en 2017, 2 en 2018, 6 en 2019, 4 en 2020 et 2 en 2021.

2) 1 M€ sur 2017-2021 pour l'investissement dans du matériel nautique neuf

Dans le cadre de notre politique des sports, les écoles de voile ayant obtenu ce label de qualité ou proches de son obtention seront prioritaires dans l'octroi des subventions pour l'achat d'équipement nautique et vélique, les autres écoles restant éligibles au titre de notre politique en faveur du « Sport pour tous ». Le Département engagera une enveloppe globale de 200 000 € par an, en investissement, pour l'achat de matériel nautique.

3) Une aide au fonctionnement pour les structures voile les plus importantes

Cet objectif de professionnalisation de l'offre d'« expériences nautiques » sera partagé avec les structures les plus importantes :

- le centre régional de nautisme de Granville (CRNG),
- le centre départemental de perfectionnement préparatoire au haut niveau de l'école de voile de Cherbourg-en-Cotentin (CDPPHN),
- l'association voile performance Manche (AVPM),
- l'association « nautisme en Val de Saire » (NVDS),
- le centre permanent de la côte ouest (CPCO),
- le pôle plongée Normandie (PPN), situé sur la commune déléguée de Tourlaville.

A ce titre, des conventions d'objectifs, financières et de partenariat seront signées avec ces différents organismes pour des financements en investissement (achat matériel, voir plus haut) et/ou en fonctionnement. **L'enveloppe globale envisageable en fonctionnement est de l'ordre de 450 000 € sur la durée du plan.**

4) Une promotion par Latitude Manche

Latitude Manche pourra alors promouvoir et mettre en marché les offres et expériences nautiques proposées par les structures labellisées.

Nous n'avons pas pour objectif avec cette action que toutes les écoles de voile du département développent une offre de service touristique, mais bien que celles qui le font aient pleinement les moyens de le faire de façon professionnelle.

B. Professionnaliser et rendre lisible l'offre d'expériences de balades sur les voiliers habitables et les bateaux traditionnels ou tout support nautique

Que ce soit sur des voiliers habitables ou sur des voiliers à caractère patrimonial, de nombreux acteurs proposent des balades sur le bassin de navigation manchois.

Deuxième action concrète du plan nautisme : structurer cette offre touristique et la rendre visible à l'échelle nationale.

1) Objectif 2021 : passer d'une quinzaine à une cinquantaine d'offres labellisées

L'objectif est d'atteindre les critères du référentiel national « balades et randonnées nautiques » ou pour les vieux gréements, le respect des règles propres aux Navires à Utilisation Commerciale (NUC).

L'agence d'attractivité Latitude Manche appuiera les acteurs volontaires. **Le Département couvrira en charge le reste à charge du coût de la formation** au diplôme "Capitaine 200". Le coût global de cette formation est estimé à 14 500 € pour une quarantaine de personnes formées sur 2017-2021.

2) Une promotion par Latitude Manche

Au titre de notre politique touristique, les acteurs ayant obtenu le label pourront alors bénéficier d'une visibilité web amplifiée par le regroupement des offres labellisées et d'outils de commercialisation. Une cohérence entre les offres sera recherchée.

La **valorisation sur supports papier**, qui représente un total estimé à **50 000 €** sur 2016-2021, sera prise en charge par Latitude Manche. Le **développement de supports numériques**, qui représente un coût global de **80 000 €** sera quant à lui financé dans le cadre du programme européen CAPITEN 2020 (75 % de subvention).

A la fin du plan nautisme, en 2021, nous devons être capables d'afficher une gamme complète d'offres manchoises de plusieurs dizaines de balades nautiques différentes, y compris sur des vieux gréements.

C. Rendre lisible et améliorer l'offre d'expériences spécifiques pour le public en situation de handicap

Dans la même dynamique, nous devons faire en sorte qu'une partie des offres d'expériences tournées vers la mer soient accessibles aux personnes en situation de handicap.

1) Une promotion des structures ouvertes au public en situation de handicap

Quatre structures nautiques manchoises sont référencées « valides-handicapés » par le comité régional olympique et sportif : l'école de voile de Cherbourg-en-Cotentin, le centre nautique de Diélette à Flamanville, l'association nautique hautaise à Hauteville-sur-Mer et le centre régional du nautisme de Granville. D'autres associations et sociétés privées proposent des stages de pratique nautique à des personnes en situation de handicap à l'exemple de l'association sports et loisirs adaptés de la Manche (ASLAM) ou de la société « Les Invités du Vent ». A ces offres, s'ajoutent des actions portées ponctuellement par le comité départemental du sport adapté de la Manche et l'union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP 50).

Cette ouverture au public en situation de handicap sera mise en avant pour les structures qui auront obtenu le label Qualité Tourisme « activités sportives et de loisirs ». Cette promotion sera aussi faite à l'attention des structures d'accueil et des publics manchois concernés.

2) Une offre qualifiée Tourisme & Handicap : objectif de 4 ou 5 structures à l'échéance 2021

Pour autant, seule l'école de voile de Cherbourg est labellisée Tourisme & Handicap. La marque d'Etat Tourisme & Handicap (T&H) a pour objectif d'apporter une information objective et homogène sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques, elle prend en compte les quatre familles de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel) et intègre l'accessibilité du cadre bâti, les services et équipements accessibles à tous et la formation du personnel encadrant à l'accueil d'un public en situation de handicap.

Estimant que l'on peut envisager de mobiliser 3 à 5 structures pour s'engager dans une telle démarche qualitative, il vous est proposé, pour ces structures volontaires de **subventionner à 50 % le coût du diagnostic T&H** de la structure au titre de notre politique Handicap. L'enveloppe à consacrer à cette action ne devrait donc pas dépasser 10 000 € par an, soit 50 000 € sur la durée du plan. Les investissements éventuellement nécessaires dans l'immobilier ou l'aménagement extérieur sont éligibles à nos contrats de territoire et contrats pôles de services. Quant à l'investissement dans du matériel nautique dédié au public en situation de handicap, je vous propose de réserver à cette fin une enveloppe de 35 000€ par an sur les 200 000€ annuels dédiés à l'achat de matériel nautique (soit 175 000 € sur 2017-2021).

3) Une ambition : une station balnéaire qualifiée « Destination pour Tous » dans la Manche

La marque d'Etat « Destination pour Tous » (DPT) est complémentaire de la marque T&H. Elle vise à valoriser des territoires proposant une offre touristique cohérente et globale pour les personnes handicapées, intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques, mais aussi l'accessibilité des autres aspects de la vie quotidienne et facilitant les déplacements sur le territoire concerné. Au niveau national, seuls trois territoires sont aujourd'hui labellisés DPT : Bordeaux, Amiens et Balaruc les Bains. Dans la Manche, la station d'Hauteville-sur-Mer est la plus proche d'un tel label avec son positionnement de station touristique famille, le label T&H déjà obtenu pour sa plage et le pré-diagnostic DPT déjà réalisé. Si la station poursuit cette démarche, Latitude Manche pourra mettre en avant la spécificité de cette station dans l'offre globale du territoire manchois.

D. Dédier une « Manche Box » à la mer : la « Manche Box Bord de Mer »

Afin de traduire concrètement le fait que le Département de la Manche se tourne vers la mer, dans le cadre de ce plan nautisme, des « Manche Box Bord de Mer » sont désormais mises en vente à 50 €.

Cette première version inclut déjà 30 offres avec différentes thématiques :

- Croisières et traversées vers les îles
- Toutes voiles dehors
- Au bord de l'eau
- Sur la plage
- Sur l'eau
- En solo, en duo, en famille

Ces Box sont disponibles dans les agences de voyages, grandes surfaces et magasins culturels partenaires, ainsi qu'en ligne sur le site web de l'agence d'attractivité Latitude Manche. Depuis la mise en vente, début octobre 2016, plus de 200 Box ont été vendues.

E. Améliorer en continu le "sentier littoral" GR®223, un produit touristique emblématique pour le littoral

Il est important de poursuivre, sur la durée du plan nautisme, la valorisation de notre littoral. Notre territoire dispose en effet d'un littoral préservé et de sites exceptionnels accessibles, autrement qu'en naviguant, inscrits à l'Unesco comme l'île de Tatihou et les tours Vauban, le Mont Saint-Michel et sa baie et contextualisée par l'écomusée à Vains. Deux sites départementaux, Tatihou et Vains, sont ainsi des portes d'entrée sur notre environnement maritime et la riche histoire maritime et littorale du département. Mais c'est également l'ensemble de notre patrimoine portuaire avec les petits ports de la Hague et du Val de Saire, les musées à vocation maritime et nos vieux gréements qui sont porteurs d'une forte identité maritime de la Manche.

Comme indiqué dans nos orientations stratégiques, cette valorisation passe par l'implication du syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche (SyMEL), de nos équipes et celles de l'agence d'attractivité Latitude Manche pour accompagner les collectivités littorales afin d'assurer la continuité d'un cheminement piétonnier au plus proche du littoral (« sentier des douaniers »), tout au long des côtes manchoises.

Le SyMEL vient de terminer un travail de fonds sur la situation de ces cheminements, sur le diagnostic des secteurs présentant des discontinuités et sur des pistes de solutions pratiques. Il reste à présenter ces éléments aux 6 intercommunalités littorales concernées pour définir les solutions à entreprendre et inscrire les actions d'aménagement identifiées dans la politique territoriale. Nous travaillerons ainsi avec l'État et les intercommunalités afin d'assurer à terme la continuité de cheminement pour les randonneurs tout au long du littoral. Le sentier du littoral constitue en effet un élément important de valorisation de notre environnement.

Pour améliorer la qualité d'usage, des actions complémentaires seront également à mettre en œuvre, notamment la création de boucles locales, la mise en place d'un service de portage de bagages et la possibilité d'utiliser une solution numérique pour pouvoir construire son séjour à la carte. L'estimation des dépenses à prévoir dans ce cadre, outre la politique contractuelle, est de 76 000 € sur la période du plan nautisme. Enfin, au-delà des actions précitées, l'agence d'attractivité Latitude Manche mettra en œuvre l'ensemble du récent contrat de structuration de pôles touristiques territoriaux (contrat SPôTT) validé par l'État et dédié au littoral.

F. Créer des produits marqueurs du territoire sur le littoral

Il est important de faire émerger des produits emblématiques de notre plan nautisme.

D'ores et déjà pour 2017, deux nouvelles offres de produits sont proposées :

- le « **trek des douaniers** », permettant de vivre des expériences littorales depuis les plages du Débarquement jusqu'au Mont Saint-Michel,

- le « **Bird Watching** » ou l'expérience nature, pour vivre un voyage à la découverte des oiseaux de mer dans l'archipel de Chausey.

2. ARTICULER L'OFFRE AUX PLAISANCIERS A L'ECHELLE DU BASSIN DE NAVIGATION DU LITTORAL MANCHOIS ET AMÉLIORER LES OFFRES D'EXPÉRIENCES POUR PLAISANCIERS

Le Département bénéficie d'un formidable bassin de navigation avec un ensemble de destinations de proximité : les îles Saint Marcouf, les îles Chausey, les îles anglo-normandes, le passage du raz Blanchard ou du raz de Barfleur...

Cependant, la gestion individuelle de chaque port ne facilite pas l'optimisation de la gestion des clients potentiels ni la mutualisation de certains services aux plaisanciers. Or, la pratique de gestion d'autres départements prouve tout l'intérêt qu'il y aurait à articuler à l'échelle du bassin de navigation l'ensemble de l'offre proposée aux plaisanciers.

Je vous propose donc, durant la durée du plan nautisme, de tout mettre en œuvre pour articuler au mieux l'offre faite sur notre territoire aux plaisanciers.

Le Département dispose d'ores et déjà d'une société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche (SPL) pour la gestion des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Portbail. Ce type de structure présente l'avantage de maintenir un lien étroit avec les collectivités publiques dans la gestion portuaire tout en donnant un statut de société à l'outil de gestion, propice à une meilleure dynamique et réactivité commerciale.

Tout en conservant les partenariats existant entre le Département et les collectivités, associations ou organismes consulaires, je vous propose, au fur et à mesure des fins de concession, ou plus tôt en accord avec le concessionnaire en place, que nous élargissions le champ d'intervention de cette société en lui concédant progressivement les nouvelles concessions des ports de plaisance manchois. Il s'agit de construire une véritable société professionnelle dédiée à la gestion cohérente du bassin de navigation dans son ensemble afin de déployer de meilleurs services aux plaisanciers.

Pour ce faire, je propose que nous retenions les grandes orientations suivantes :

A. Organiser une entrée unique sur le bassin de navigation manchois

Cet objectif général d'élargissement des concessions qui seraient données à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche à l'échelle du bassin de navigation de la Manche pourrait se traduire au cours des prochaines années pour la SPL en :

- l'intégration du port de Barfleur dont la concession arrive à échéance au 31 décembre 2017 ;

- l'intégration du port de Barneville-Carteret avec une fin de concession anticipée telle qu'envisagé avec la commune en 2018 / 2019 ;

- l'intégration du port de Granville en fin de concession (2019 pour partie et 2023 pour le reste) ou de façon anticipée en accord avec la CCI Ouest Normandie, actuel concessionnaire ;

- la poursuite des démarches et analyses avec les autres gestionnaires de ports importants pour envisager une optimisation globale par mutualisation (port de Chantereyne à Cherbourg, port de Diélette et port communal de Carentan) ;

- l'implication de la SPL dans la gestion des petits ports en lieu et place des services du Département mais en maintenant le lien étroit avec les associations locales, ainsi éventuellement que dans le petit port intercommunal de la Sinope.

Cette première orientation nécessite de prévoir des frais d'études et de conseil multiples sous forme de subvention à la SPL chargée de les conduire pour notre compte.

B. Mettre en place de nouveaux services aux plaisanciers pour des expériences réussies

Face au contexte concurrentiel de la plaisance, nous souhaitons que la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche puisse, au cours des prochaines années, développer pour les plaisanciers ses services et leur qualité pour pouvoir se démarquer. Il est important de faire évoluer la société vers une gestion réactive et dynamique au service des plaisanciers.

Je vous propose donc sur la durée du plan nautisme de faire en sorte que cette société publique, dans laquelle le conseil départemental est largement majoritaire, puisse développer différents services d'une part pour les ports dont elle a la charge et d'autre part dans l'intérêt de l'ensemble des ports du département.

Pour ce faire, je vous propose de financer sur la durée du plan les missions de développement de services exposées ci-après. Ces missions qui lui seraient confiées progressivement représentent un coût estimé à 650 000 € TTC sur la période 2017-2021. Cela nécessitera en particulier pour la SPL une structuration en personnels et une modification des statuts.

1) Accompagner tous les ports de plaisance dans une démarche qualité Tourisme

Notre objectif est que tous les ports de la Manche améliorent sur la période 2017-2021 la qualité de leur accueil touristique. Je vous propose de demander à la SPL d'engager une démarche « qualité tourisme » dès 2017 avec le port de Saint Vaast la Hougue, et puis de travailler successivement avec les autres ports volontaires. Les critères de labellisation permettront à terme un aménagement éco responsable des destinations portuaires, mais également d'accroître la notoriété des villes portuaires du département.

2) Définir et mettre en œuvre un plan de communication mutualisé

Afin de capter de nouvelles clientèles en France et à l'étranger, notamment pour des escales, et ainsi accroître la notoriété des villes portuaires du département, je vous propose de demander à la SPL de développer, avec les autres concessionnaires, une vitrine commerciale commune aux différents ports de notre territoire, en particulier pour les huit ports d'escale : supports papier, reportages photos et vidéo, participation à des salons...

3) Créer un site web et des services en ligne communs à tous les ports de plaisance de la Manche

En s'appuyant sur l'expérience de Chantereyne à Cherbourg et du Hétel à Granville, je vous propose de demander à la SPL de développer avec les différents concessionnaires une communication numérique de qualité pour permettre une meilleure visibilité de l'offre manchoise dans les différents ports. Cette mission doit permettre de créer un site web commun à tous les ports qui précise les services propres à chaque port pour mettre en avant leurs avantages spécifiques (ville/patrimoine/sport/hivernage/...).

Le site devra permettre au plaisancier de réserver en ligne des prestations. Il s'agit par exemple de permettre au plaisancier de réserver en ligne ses nuitées de passages dans les ports, de lui donner l'accès à une location de voiture ou de vélo à son arrivée au port et de lui faire parvenir l'information sur les événements locaux durant la période de sa présence sur notre territoire ou l'inviter à visiter les autres ports de la Manche.

4) Développer de nouveaux services tels que les « coachs plaisance »

Au cours de la durée du plan nautisme, la SPL devra développer de nouveaux services tels que la remise d'un kit d'accueil à chaque plaisancier ou la préparation du bateau avant l'arrivée du plaisancier. Pour commencer, je vous propose de lui demander d'engager une étude sur la démarche initiée par la fédération française de voile de « coachs plaisance ». Ces coachs viennent en accompagnement des plaisanciers en lien avec les écoles de voile. Je vous propose de mener une expérimentation sur le port de Barneville-Carteret avec l'école de voile de Barneville-Carteret. Le Département soutiendra l'école de voile pour la structuration de ce nouveau service par une subvention de 4 000 € en 2017. La SPL devra également engager cette démarche dans les ports dont elle a la gestion et envisager les conditions de rapprochement avec les écoles de voile basées sur le domaine portuaire qui lui est confié pour permettre d'étendre les services aux plaisanciers. Le Département accompagnera cette démarche par le financement d'une étude spécifique auprès de la SPL (estimée à 6 000 €).

5) Animer la plaisance dans le bassin de navigation manchois par l'organisation de circuits en mer réguliers

Dès lors que la SPL aura su développer les liens entre les différents ports manchois, notre projet est qu'elle s'engage dans l'organisation de manifestations pour navigateurs amateurs : proposition de circuits en mer en flottille, accessibles à tous, en toute sécurité car encadrés par des coachs plaisance... Cette mission pourra être confiée à la SPL à partir de 2018.

Au cours de la période 2016-2021, la SPL pourra ainsi faire les preuves de son efficacité et être en mesure de porter d'autres projets. Elle pourrait par exemple envisager à terme de gérer des cales d'accès pour les bateaux sur remorques (avec service à la clé, parking...), de gérer des sites touristiques littoraux tournés vers la mer,... Elle pourrait ainsi peu à peu devenir l'opérateur central de notre plan nautisme.

3. CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE NOS INFRASTRUCTURES PORTUAIRES POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE NOS OFFRES D'EXPÉRIENCES

A l'occasion de la mise en œuvre de la loi NOTRe, nous avons souhaité conserver la compétence portuaire. Cette décision constitue d'ailleurs l'un des fondements de ce plan nautisme.

Le département compte **6 550 places de plaisance** dans les ports ou dans les zones de mouillages et représente ainsi à lui seul près de **la moitié de la capacité d'accueil de la Normandie** (13 800 places dans les ports ou zones de mouillages).

Malgré cette capacité, nous n'avons pas toujours l'offre pour répondre aux nouvelles demandes de places. Il nous faut donc optimiser l'utilisation des places en eau, en améliorer la gestion, la rendre plus dynamique et accompagner les initiatives d'optimisation telle que le développement de la location et l'occupation des places disponibles lors des voyages des résidents. Cette orientation doit faire partie des objectifs des gestionnaires de nos ports départementaux.

Au-delà de cette optimisation, il nous faut aussi poursuivre l'objectif d'augmenter le nombre de places en eau dans nos ports.

La mise en œuvre de cet objectif se traduit par des procédures longues mais aussi des investissements lourds et coûteux.

Une partie des investissements dans les ports de plaisance participent à d'autres objectifs que la seule fourniture d'une place de port à un plaisancier propriétaire d'un bateau. Il s'agit par exemple des travaux de gros entretien que le Département réalise tous les ans dans nos sept petits ports patrimoniaux, comme port Racine ou Goury, qui participent à l'attrait touristique de notre territoire. Mais l'objectif de toute extension portuaire est d'abord de fournir des places en eau à des plaisanciers avec un financement par un modèle économique équilibré.

C'est dans cet esprit que la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche a d'ores et déjà augmenté le nombre de places dans le port de Portbail en investissant dans de nouveaux pontons.

Sur Saint-Vaast-la-Hougue, il n'est pas question d'extension portuaire mais il serait nécessaire d'investir dans l'aménagement de l'espace portuaire qui est resté confié à la commune jusqu'au 31 décembre 2016.

De même, dans le cadre de ce plan nautisme, nous envisageons de transférer le portage du projet d'extension du port de Barneville-Carteret à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche. Conformément à la décision prise en session le 17 juin 2016, le Département a engagé les études qui devraient permettre le déroulement de l'étude d'impact et de l'enquête publique pour cette extension fin 2017. La société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche doit en parallèle finaliser le plan de financement et de trésorerie de ce projet.

Enfin, le port de Granville est l'objet de toute notre attention avec des investissements lourds à court terme pour changer les portes de l'écluse du bassin à flot (3,6 M €) et un travail de longue haleine sur le projet de développement (de l'ordre de 60 M €) qui doit s'appuyer en partie sur des recettes issues de la valorisation de certains espaces portuaires par des investisseurs immobiliers.

Pour tous ces projets d'investissement, le Département devant se positionner comme investisseur de long terme, je vous propose de retenir le principe de les faire porter par la SPL qui devra alors en assurer la rentabilité globale. La société devant cependant, vis-à-vis du système bancaire, assurer un minimum d'apport en fonds propres, je vous propose de retenir le principe d'un cofinancement du Département à hauteur de 20 % du montant hors taxes des investissements, soit par l'augmentation du capital de la société si le projet d'investissement peut s'autofinancer à 100 % sur le long terme, soit par des subventions d'investissement des travaux qui, in fine, rentrent dans le patrimoine de la collectivité.

4. DEVELOPPER UNE COMMUNICATION CIBLEE SUR LE NAUTISME

Enfin, ce plan nautisme et cet engagement de notre collectivité à tourner notre département vers la mer doit se traduire par une orientation en ce sens donnée à nos actions de communication.

Il nous faut accompagner les nombreuses opérations du territoire qui sont tournées vers la mer. Nous vous proposons d'agir de façon différente selon que les événements ont un rayonnement local ou une attractivité nationale.

A. Mettre en valeur tous les événements nautiques du territoire : l'agenda de la mer du département de la Manche

Tout d'abord, dans le cadre du plan nautisme, la majorité des manifestations tournées vers la mer méritent de la part du Département un effort de promotion au travers de nos outils de communication : il convient en effet que soit diffusée au mieux l'information sur ces activités auprès de nos concitoyens manchois, ambassadeurs d'un territoire tourné vers la mer, et des touristes présents sur notre territoire.

Je vous propose d'identifier au sein de nos outils de communication un « agenda de la mer » qui liste l'ensemble des fêtes, festivals, compétitions et autres manifestations en lien avec la mer qui auront été signalées à nos équipes de communication.

B. Amplifier la visibilité des événements phares de la Manche qui sont tournés vers la mer : une lisibilité dans le cadre de la démarche d'attractivité

Notre collectivité vient de lancer sa démarche d'attractivité « La Manche, changez de point de vue ». C'est dans ce cadre que je vous propose d'amplifier la visibilité des quelques événements tournés vers la mer dont la notoriété est la plus importante.

En nombre bien entendu limité et non concurrents en termes de dates, les événements retenus pourront être appuyés plus fortement par le Département sous réserve d'arborer l'image de la démarche d'attractivité. Cette homogénéité de la communication des quelques événements-phares retenus est en effet nécessaire pour créer un effet de masse visible à une échelle plus large que notre territoire.

Dans l'ordre chronologique, après les commémorations du débarquement début juin, nous vous proposons de retenir :

- mi-juillet : l'accueil d'une escale du Tour de France à la Voile,
- fin juillet : le festival de la glisse à Barneville-Carteret,
- début août : la manifestation « Coutainville La Plage »,
- mi-août : le festival des traversées de Tatihou,
- fin août : le festival des voiles de travail à Granville,
- début octobre : le festival coquillages et crustacés à Granville.

Cette liste limitative pourra éventuellement évoluer au cours du plan nautisme en fonction de l'évolution de certains événements déjà existants comme le Tour des ports de la Manche ou de l'arrivée de nouveaux événements tel que le championnat d'Europe de char à voile qui a eu lieu en 2016 sur notre territoire ou une nouvelle opération qui, en mai par exemple, pourrait être un marqueur du plan nautisme autour de la notion d'expérience à vivre.

Comme vous le savez, le Département appuie déjà depuis de nombreuses années les trois derniers événements de cette liste. Dans le cadre des présentes décisions, il nous semble donc important d'insister sur les trois premiers.

Concernant la 3^{ème} édition « Coutainville La Plage » organisée par l'association Mauna Kéa Skim School Manche, du 4 au 6 août 2017 à Agon-Coutainville, cette manifestation a pour but de mettre en avant les acteurs et les potentiels de notre territoire dans de nombreux domaines tels que le nautisme, les sports de glisse, l'art, la musique ou encore la gastronomie ainsi que les valeurs basées sur la famille, les enfants, le respect de l'environnement et la convivialité. Fédérateur, cet événement a su séduire les touristes et les nombreux spectateurs venus lors des premières éditions. La musique sera le fil rouge de cette troisième édition avec des concerts pour tous les styles, tous les publics et pendant tout le week-end. Le budget prévisionnel 2017 s'élève à 64 000 € TTC. Je vous propose une participation du Département pouvant se répartir en une subvention de 5 000 € TTC complétée par la prise en charge de prestations de communication à hauteur de 2 000 € TTC.

Concernant la 3^{ème} édition du Barneville-Carteret Gliss' Festival dont l'organisateur est l'association Ride in BC, cet événement se déroulera du 22 au 23 juillet prochains à Barneville-Carteret avec pour but de développer le concept de festival participatif, d'offrir au cœur de la saison estivale de nouvelles animations, de conquérir un public toujours plus nombreux pour assister à de véritables shows sportifs et artistiques, de contribuer activement à la notoriété de la station balnéaire de Barneville-Carteret, et enfin d'être reconnu comme festival de glisse national. Le budget prévisionnel 2017 est établi à hauteur de 108 000 € TTC. Je vous propose que le Département intervienne directement sous la forme d'une subvention de 15 000 € TTC et une prise en charge de prestations de communication (communication-organisation-média) à hauteur de 5 000 € TTC.

Enfin, l'accueil d'une escale du Tour de France à la Voile les 13 et 14 juillet prochains à Jullouville nécessite du fait de sa notoriété un effort plus important. Défi sportif de premier ordre organisé par la société Amaury Sport Organisation (A.S.O) qui relie chaque année, durant le mois de juillet, la Mer du Nord à la Méditerranée, l'escale manchoise va permettre de positionner notre bassin de navigation au niveau national et ainsi affirmer une première quinzaine nautique identifiée. Je vous propose d'octroyer à cet événement une contribution financière de 144 000 € TTC répartie selon les modalités suivantes : 108 000 € TTC versés à A.S.O au titre de l'inscription en tant que ville étape et 36 000 € TTC consacrés aux prestations de communication valorisant l'événement et notre partenariat. En tant que porteurs du projet, sur ce coût total, nous solliciterons la Région Normandie et la Communauté de communes Granville Terre et Mer à hauteur de 96 000 € TTC de subventions. Les projets de conventions de partenariat financier correspondantes sont jointes en annexe au présent rapport. Si ces contributions sont confirmées, notre subvention nette serait alors de 48 000 € TTC.

Pour que la visibilité du Département soit réelle avec cet événement, je vous propose de nous engager pour une durée de 4 ans, afin que le Tour de France à la voile fasse étape chaque année sur nos côtes. En tant que partenaire, nous serons sollicités par A.S.O chaque année à compter de 2018, pour reconduire ce partenariat, sous réserve bien entendu de la validation annuelle par notre assemblée du budget correspondant et de la qualité des prestations assurées.

Vous trouverez en annexe le projet de convention correspondante que je vous propose de m'autoriser à signer. Elle précise les missions assurées par ASO : organisation sportive et nautique (administration, fédération, jurys, médical, matériel de course), logistique terrestre (énergie, sonorisation, écran géant, signalétique, identification, télécoms, internet, transport, carburant, aménagements), animations, restauration, média, communication, production TV

(émissions, diffusion, image et marque, éditions, impressions, relations presse, photographie, achat d'espaces, web et réseaux sociaux) et frais (équipiers, équipe d'organisation, assurances). En outre, ASO a la charge d'organiser les réunions de coordination entre l'équipe d'organisation et les interlocuteurs nautiques / techniques / communication / animations, de coordonner les opérations techniques de mise en place sur les sites... En 2017, ASO s'est aussi chargé d'organiser les « villages » animation, officiel et assistance (villages gratuits, fête de la voile, suivi des courses sur écran géant et soirées, montage et démontage des villages), d'organiser la sécurité, la remise des prix, la gestion du convoi des bateaux...

Il convient de préciser que ces dépenses seront imputées sur les crédits du budget de la communication prévus à cet effet, à charge pour notre collectivité de recueillir des recettes d'autres partenaires institutionnels.

C. Assurer une communication continue sur les actions menées et produits développés dans le cadre du plan nautisme

Enfin, il conviendra d'assurer sur toute la durée du plan une communication sur les actions menées, les nouveaux labels obtenus par les acteurs du territoire, les produits et services créés...

Outre l'utilisation des moyens presse et outils de communication habituels du conseil départemental et de l'agence Latitude Manche, il conviendra d'assurer en particulier cette communication à l'occasion du salon nautique de Paris qui a lieu tous les ans en fin d'année.

LA POURSUITE DES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DANS SA COMPETENCE PORTUAIRE ET PLUS GLOBALEMENT MARITIME

Il est important de rappeler la politique active du Département en matière portuaire qui se traduit notamment à travers la mise en place d'une programmation quadriennale, d'un montant de 250 000 € par an, que le Département soutient depuis 1985, pour les travaux de confortement et de conservation du patrimoine portuaire.

Accompagné des collectivités et des concessionnaires, le conseil départemental réalise également des opérations de désensablement ou dragage dans les chenaux d'accès, les souilles ou les bassins à flot, à intervalle plus ou moins régulier et sur des volumes ou nature de matériaux sensiblement différents pour permettre une exploitation efficace et satisfaisante des activités économiques portuaires.

Par ailleurs, le Département soutient la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) en lui versant des subventions annuelles de fonctionnement pour les stations implantées dans la Manche et son centre de formation de Saint-Martin-de-Bréhal. Il participe également au renouvellement de la flotte ainsi qu'à la construction ou rénovation des abris pour les canots.

De même l'implication du Département dans le service de dessertes des îles anglo-normandes participe activement au lien historique et économique de notre territoire avec ces îles.

Le Marité est aussi un emblème du caractère maritime de notre département et identifié en ce sens, aujourd'hui vecteur de la marque de notre département de la Manche.

Peuvent aussi être citées, comme politiques tournées vers la mer, celles que le Département mène en faveur des énergies marines renouvelables ou des submersions marines.

Notre politique de prévention des submersions marines a été renouvelée lors de notre session du 17 juin 2016. Nous avons alors retenu cinq points d'intervention du Département :

- interface sur le suivi de l'évolution du trait de côte et animateur d'échanges ;
- co-financement des expertises ponctuelles et opérationnelles soit en amont des études à mener, soit en aval pour le choix d'un scénario, à hauteur de 50 % dans la limite de 10 000 € de subvention par expertise ;
- co-financement pour des projets ponctuels, à hauteur de 20 % du montant HT des travaux dans la limite de 30 000 € de subvention par opération ;
- co-financement des grands projets cohérents dans le cadre des contrats de territoire ;
- co-financement des projets de replis stratégiques au cas par cas.

Enfin, le Conseil départemental apporte, depuis de nombreuses années, un soutien financier aux filières économiques basées sur l'exploitation des ressources marines vivantes comme le comité régional de la conchyliculture, le comité régional des pêches et des élevages marins, Normandie Fraicheur Mer ou l'association Hisséo la Normandie pour la réalisation d'actions en faveur de la gestion, la préservation et le développement durable de la filière. Il octroie également des aides au syndicat Synergie Mer Et Littoral (SMEL) pour la réalisation d'actions définies dans le plan opérationnel 2014-2020, en faveur du développement et de la pérennisation des activités liées aux ressources marines.

UN PLAN NAUTISME INTEGRE DANS LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

Ces différents projets qui rendent concret ce plan nautisme ne doivent pas occulter plusieurs autres actions menées par le Département et tournées vers la mer.

Au titre de notre politique en faveur du « Sport pour tous », le Département soutient les comités départementaux de chaque discipline liée à la mer qui nous sollicitent sous forme de contrats d'objectifs. Au titre de l'aide au sport amateur de niveau national, le Département aide le canoë-kayak. Et quelques manifestations sportives sont enfin soutenues chaque année en fonction du niveau des épreuves.

Par ailleurs, l'appel à projets « sport » en faveur de nos collégiens participe indirectement au bon fonctionnement des structures nautiques, notamment hors périodes estivales et saisonnières. Ainsi, au titre de l'année scolaire 2016-2017, le Département de la Manche soutient pour 188 000 € de projets de pratique nautique ou vélique par des collégiens. De plus, les collèges sont incités à mettre en place des logiques de parcours sportifs, en particulier sur le nautisme afin que les élèves puissent, dès la 6^{ème}, faire l'apprentissage de la natation puis participer à des activités nautiques de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

D'un point de vue budgétaire, ce plan nautisme sera pris en charge par les différentes politiques au cours de la période 2017-2021.

La majorité des orientations proposées ci-dessus consistent ainsi à donner une priorité, à moyens constants, aux actions et projets tournés vers la mer. Les moyens nécessaires seront donc mobilisés au sein des équipes du département pour le temps humain à consacrer aux différentes actions et au sein de l'agence d'attractivité Latitude Manche pour l'accompagnement des porteurs de projets et la communication sur les offres créées.

Au global, ce plan nautisme représente un effort du conseil départemental de plus de 30 M€ dont la moitié en participation directe aux investissements portuaires.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à valider :

- les orientations du plan nautisme tel que présenté dans ce rapport :

. professionnaliser les offres d'« expériences » proposées sur le territoire, en retenant les dispositifs d'appui présentés dans le présent rapport,

. articuler l'offre aux plaisanciers à l'échelle du bassin de navigation du littoral manchois et améliorer ces offres d'expériences pour plaisanciers en retenant le principe de concéder à la SPL la gestion des ports dont la concession vient à se terminer ou plus tôt en accord avec le concessionnaire en place et en missionnant la SPL pour engager les diverses actions d'intérêt départemental citées dans le rapport,

. conforter le développement de nos infrastructures portuaires pour augmenter le nombre de bénéficiaires de nos offres d'expériences, en retenant le principe d'une participation à hauteur de 20 % du Département aux montants HT des projets d'investissement portés par la SPL sous forme d'apport en capital ou de subvention selon les termes du présent rapport,

. développer une communication ciblée sur le nautisme en validant en particulier l'appui à trois des événements phares retenus ;

- les priorisations de choix dans les enveloppes budgétaires existantes et l'affectation de moyens humains aux actions citées au présent rapport, notamment sur les subventions à l'agence d'attractivité Latitude Manche (pour le temps à passer et les outils de communication), à l'acquisition de matériel nautique et aux activités liées au vent, aux structures s'engageant pour l'accueil de personnes en situation de handicap, dans le cadre de notre politique contractuelle et au titre de notre politique de communication ;

- la poursuite des engagements annuels du Département dans sa compétence portuaire (250 000 € pour le programme quadriennal d'entretien portuaire) et maritime notamment le maintien des liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes (1 200 000 €), le soutien au GIP Marité (250 000 €), à la société nationale de sauvetage en mer (100 000 €) et aux organismes liés aux ressources marines dont le SMEL (500 000 €) ;

- l'attribution, dans le cadre de la présente décision des aides nouvelles suivantes :

. 420 € TTC pour la prise en charge d'un premier audit qualité tourisme en 2017 (6 500 € sur la durée du plan),

. 5 600 € TTC pour la formation au diplôme "Capitaine 200" (14 500 € sur la durée du plan) ;

Étant précisé que ces aides seront allouées lors d'une commission permanente,

. 4 000 € TTC au club nautique de Barneville-Carteret pour l'appui à la structuration d'une offre de service de type « coach plaisance »,

. 75 000 € TTC de subvention à la SPL des ports de la Manche pour la mise en œuvre dès 2017 d'une partie des actions d'intérêt départemental retenues dans ce plan (650 000 € TTC sur la durée du plan) ;

- l'affectation, dans le cadre de notre budget communication des montants suivants, ainsi que les conventions correspondantes que vous m'autorisez à signer :

. 7 000 € TTC en faveur de l'association Mauna Kéa Skim School Manche, pour l'organisation de la 3^{ème} édition « Coutainville La Plage » organisée du 4 au 6 août 2017 à Agon-Coutainville, repartis de la façon suivante : une subvention de 5 000 € TTC complétée par la prise en charge de prestations de communication à hauteur de 2 000 € TTC,

. 20 000 € TTC à l'association RIDE IN BC, pour l'organisation de la 3^{ème} édition du Barneville-Carteret Gliss' Festival qui se déroulera du 22 au 23 juillet prochains à Barneville-Carteret définis ainsi : une subvention de 15 000 € TTC et la prise en charge de prestations de communication (communication-organisation-média) à hauteur de 5 000 € TTC,

. 144 000 € TTC de prise en charge des prestations de services (communication-organisation-média) pour l'organisation par la Société Amaury Sport Organisation (ASO) du Tour de France à la Voile qui fera étape à Jullouville les 13 et 14 juillet prochains, étant précisé que la Région Normandie et la Communauté de communes Granville Terre et Mer seront sollicitées par le Département dans le cadre d'un partenariat pour accompagner financièrement cette compétition, notre contribution nette pouvant alors être réduite à 48 000 € TTC.

DEPENSES		
Imputation budgétaire	Engagement	Montant
65 32 6574 950 441	7503526-1	4 000,00
011 023 6288 791 173	1739018-1	144 000,00
65 023 6574 790 173	1739056-1	15 000,00
65 023 6574 790 173	1739055-1	5 000,00
65 64 6568 970 441	4413003-3	75 000,00

Le président du conseil départemental


Philippe Bas

DELIBERATION CD.2017-06-16.4-1 - Orientations stratégiques 2016-2021 - Plan nautisme - La Manche, la mer : une évidence, une expérience unique

(rapporteur : Monsieur Patrice Pillet)

Dans le cadre des orientations stratégiques de la Manche 2016-2021,

Compte tenu des éléments d'information fournis et de l'avis de ses commissions,

Le conseil départemental valide, dans les conditions exposées dans le rapport :

- les orientations du plan nautisme :

. professionnaliser les offres d' "expériences" proposées sur le territoire, en retenant les dispositifs d'appui,

. articuler l'offre aux plaisanciers à l'échelle du bassin de navigation du littoral manchois et améliorer ces offres d'expériences pour les plaisanciers en retenant le principe de concéder à la Société publique locale (SPL) la gestion des ports dont la concession vient à se terminer ou plus tôt en accord avec le concessionnaire en place et en missionnant la SPL pour engager les diverses actions d'intérêt départemental,

. conforter le développement des infrastructures départementales portuaires pour augmenter le nombre de bénéficiaires des offres d'expériences, en retenant le principe d'une participation à hauteur de 20 % du Département aux montants HT des projets d'investissement portés par la SPL sous forme d'apport en capital ou de subvention,

. développer une communication ciblée sur le nautisme en validant en particulier l'appui à trois des événements phares retenus ;

- les priorisations de choix dans les enveloppes budgétaires existantes et l'affectation de moyens humains aux actions citées au présent rapport, notamment sur les subventions à l'agence d'attractivité Latitude Manche (pour le temps à passer et les outils de communication), à l'acquisition de matériel nautique et aux activités liées au vent, aux structures s'engageant pour l'accueil de personnes en situation de handicap, dans le cadre de notre politique contractuelle et au titre de notre politique de communication ;

- la poursuite des engagements annuels du Département dans sa compétence portuaire (250 000 € pour le programme quadriennal d'entretien portuaire) et maritime notamment le maintien des liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes (1 200 000 €), le soutien au GIP Marité (250 000 €), à la société nationale de sauvetage en mer (100 000 €) et aux organismes liés aux ressources marines dont le SMEL (500 000 €) ;

- l'attribution, dans le cadre de la présente décision des aides nouvelles suivantes :

. 420 € TTC pour la prise en charge d'un premier audit qualité tourisme en 2017 (6 500 € sur la durée du plan),

. 5 600 € TTC pour la formation au diplôme "Capitaine 200" (14 500 € sur la durée du plan),

Étant précisé que ces aides seront allouées lors d'une commission permanente ;

. 4 000 € TTC au club nautique de Barneville-Carteret pour l'appui à la structuration d'une offre de service de type "coach plaisance",

. 75 000 € TTC de subvention à la SPL des ports de la Manche pour la mise en œuvre dès 2017 d'une partie des actions d'intérêt départemental retenues dans ce plan (650 000 € TTC sur la durée du plan),

- l'affectation, dans le cadre du budget communication, des montants suivants, ainsi que les conventions correspondantes en autorisant le président à les signer :

. 7 000 € TTC en faveur de l'association Mauna Kéa Skim School Manche, pour l'organisation de la 3^{ème} édition "Coutainville La Plage" organisée du 4 au 6 août 2017 à Agon-Coutainville, repartis de la façon suivante : une subvention de 5 000 € TTC complétée par la prise en charge de prestations de communication à hauteur de 2 000 € TTC,

. 20 000 € TTC à l'association RIDE IN BC, pour l'organisation de la 3^{ème} édition du Barneville-Carteret Gliss' Festival qui se déroulera du 22 au 23 juillet 2017 à Barneville-Carteret définis ainsi : une subvention de 15 000 € TTC et la prise en charge de prestations de communication (communication-organisation-média) à hauteur de 5 000 € TTC,

. 144 000 € TTC de prise en charge des prestations de services (communication-organisation-média) pour l'organisation par la Société Amaury Sport Organisation (ASO) du Tour de France à la Voile qui fera étape à Jullouville les 13 et 14 juillet 2017,

Étant précisé que la Région Normandie et la Communauté de communes Granville Terre et Mer seront sollicitées par le Département dans le cadre d'un partenariat pour accompagner financièrement cette compétition, la contribution nette du Département pouvant alors être réduite à 48 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : 52

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 16 juin 2017



Le président du conseil départemental

Philippe Bas

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20170616-lmc1892435-DE-1-1

Date envoi préfecture : 23/06/17

Date AR préfecture : 23/06/17

Date de publication : 28/06/17